



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 19 décembre 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14  
Etaient présents : 10 membres – 3 procurations – 13 votants

### Administration Générale

#### 509/2024 Désignation d'un secrétaire de séance

*M. le Président* expose :

« L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« *Au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.*

*Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en-dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »*

L'article L 5211-1 du CGCT précise que ces dispositions sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des EPCI.

### Le Conseil Communautaire

**DESIGNE** Régine ORSATI pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)**

La secrétaire de séance,

Régine ORSATI



Le Président,

Jean-Marc BURRUS